



## CONTENUS

Enlèvement procédural des négociations à l'OMPI sur les savoirs traditionnels .....	1
Les États-Unis renforcent leur appareil législatif contre le piratage.....	2
Afrique : renforcement de la dynamique régionale en matière commerciale .....	3
L'Union européenne souhaite conclure l'accord de libre-échange avec les États du Golfe.....	3
Actualités .....	4
Québec investit dans la culture.....	4
ALE en perspective entre l'Union européenne et la Corée du Sud .....	4

[Notre analyse] Alors que les négociations commerciales multilatérales sont au point mort, la question des droits de propriété intellectuelle (DPI) semble désormais se situer au cœur des stratégies commerciales. Alors que les États-Unis et les pays européens modifient leur appareil législatif afin de renforcer la lutte contre le piratage et la protection des DPI, les négociations internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les savoirs traditionnels et le folklore s'enlèvent, révélant ainsi une méfiance grandissante entre les pays développés et les pays du Sud sur ces questions désormais cruciales. Par ailleurs, la dynamique des intégrations régionales (notamment en Afrique) et des accords bilatéraux poursuit son cours. L'Europe affiche sur ce point un volontarisme assez clair, semblant ainsi vouloir profiter de la pause marquée par les États-Unis en la matière, freinés par l'incertitude politique liée à l'issue du prochain scrutin présidentiel.

### Enlèvement procédural des négociations à l'OMPI sur les savoirs traditionnels

Les négociations internationales relatives aux savoirs traditionnels et au folklore qui se déroulent dans le cadre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sont dans l'impasse. « Nous n'avons pas trouvé d'accord », a déclaré le président de séance, Rigoberto Gauto Vielman, en quittant la session plénière de clôture, le 17 octobre dernier.

Si cette semaine de négociations n'a pu aboutir, c'est en raison d'un désaccord portant sur deux propositions opposées concernant le travail à venir. L'une soumise par le Groupe africain en début de matinée, lundi 13 octobre, et l'autre présentée par M. Gauto vendredi midi. La proposition du président était assez proche d'un texte soumis par la France lors des sessions informelles tenues dans la matinée de vendredi qui, selon certaines sources, a été rédigé au nom de l'Union européenne.

Les principaux points de désaccord concernaient la composition des trois groupes de travail proposés, les dates des réunions et le fait de tenir ou non ces trois réunions simultanément. Les trois groupes de travail se pencheraient sur trois grandes questions : les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques. Dans sa proposition, le Groupe africain suggère que les groupes de travail ne soient constitués que d'experts. Des groupes ouverts ne seraient que d'autres Comité intergouvernemental (CIG), a expliqué un porte-parole africain, en ajoutant que l'Afrique souhaitait la mise en place de « vraies réunions d'experts »

Le rôle des systèmes de propriété intellectuelle relatifs aux savoirs traditionnels ainsi que la façon de préserver, de protéger et d'utiliser de manière équitable les savoirs traditionnels suscitent depuis peu une attention grandissante. Les questions de politique concernant les savoirs traditionnels qui ont trait à la propriété intellectuelle se répartissent en deux grandes catégories :

- **La protection défensive** des savoirs traditionnels ou les mesures permettant de faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels ne soient pas conférés à d'autres personnes que les détenteurs coutumiers des savoirs traditionnels. Parmi ces mesures figure la modification des systèmes de brevets administrés par l'OMPI. Certains pays et certaines communautés élaborent aussi des bases de données relatives aux savoirs traditionnels qui peuvent être utilisées comme preuve de l'état de la technique pour faire échec à une demande de brevet sur ces savoirs traditionnels.
- **La protection positive** des savoirs traditionnels, ou la reconnaissance de droits positifs sur les savoirs traditionnels qui donnent aux détenteurs de savoirs traditionnels les moyens de protéger et de promouvoir leurs savoirs. Dans certains pays, une législation *sui generis* a été élaborée spécialement pour traiter de la protection positive des savoirs traditionnels. Les fournisseurs et les utilisateurs peuvent aussi conclure des arrangements contractuels ou avoir recours aux systèmes existants de protection de la propriété intellectuelle.

Source : OMPI ([www.wipo.int](http://www.wipo.int))



visant à aboutir « à des actes concrets et non à de simples déclarations ». Un membre du groupe des pays d'Amérique latine a affirmé que les rapports des réunions d'experts à Genève n'avaient aucun effet contraignant mais pouvaient donner lieu à de nouvelles idées pour débloquer le CIG.

Le texte soumis par la France suggérait que les trois « groupes de travail informels » se réunissent juste avant la prochaine assemblée du CIG, laquelle ne durerait que deux jours. Les trois premiers des cinq jours normalement réservés à l'assemblée du CIG seraient alloués aux réunions des groupes de travail, et les deux derniers aux sessions plénières du Comité. Les groupes seraient ouverts à tous les États membres et à toutes les organisations de la société civile qui souhaiteraient y participer. La proposition du président de séance reprend cette même proposition, en renommant toutefois les groupes informels «groupes de travail informels d'experts» et en précisant que ces groupes se réuniraient en parallèle pendant les trois premiers jours de l'assemblée du CIG.

Le Groupe africain, qui avait rédigé sa proposition initiale avant l'assemblée du CIG et s'est réuni de façon bilatérale avec d'autres groupes régionaux toute la semaine en vue de mettre au point une proposition acceptable par tous, a soumis le 17 octobre un texte final incluant les modifications opérées tout au long des cinq jours d'assemblée. La proposition du Groupe africain du 17 octobre demande la mise en place des trois groupes de travail mais précise qu'ils ne devront pas se réunir simultanément, qu'ils devront se rencontrer avant la prochaine session du CIG, que chaque réunion durera cinq jours et que les groupes seront limités à 37 experts. Cette proposition a reçu le soutien officiel de l'Indonésie, de la Malaisie, du Pakistan et de la Thaïlande.

Vendredi après-midi, lors d'une session plénière, le président a invité les États à exposer les points sur lesquels ils souhaitaient insister et les domaines pour lesquels une certaine flexibilité était possible. Un délégué est ressorti frustré de la séance en expliquant qu'une telle discussion aurait dû avoir lieu au début de la semaine et non à la fin. Un autre a confié à Intellectual Property Watch qu'il se demandait si ce processus cachait des manœuvres politiques. Selon certaines sources, un porte-parole zimbabwéen aurait également demandé lors de la session plénière si l'assemblée faisait l'objet d'une surveillance procédurale ou d'une tentative délibérée de retardement du processus. Les délégués ont attiré l'attention sur une situation similaire qui avait marqué les négociations du Plan d'action pour le développement en 2006, au cours desquelles le même président avait soumis une proposition à la fin de l'assemblée qui ne semblait refléter ni le compromis trouvé, ni les souhaits de nombreux pays en développement.

Source : Kaitlin Mara, «Le Comité de l'OMPI sur les savoirs traditionnels et le folklore ne parvient pas à trouver d'accord», *Intellectual Property Watch*, 23 octobre 2008. ([www.ip-watch.org](http://www.ip-watch.org)).

---

### Les États-Unis renforcent leur appareil législatif contre le piratage

Le président américain a décidé de céder aux requêtes de l'industrie culturelle. À quelques semaines de la fin de son mandat, George W. Bush a signé une nouvelle loi fédérale destinée à renforcer la lutte contre le piratage. Le texte crée un "M. Propriété intellectuelle" auprès du président, alors que le ministère de la Justice perd une partie de son autorité en ce domaine. L'industrie culturelle s'est déclarée très satisfaite, par la voix de ses représentants américains les plus influents. La *Recording Industry Association of America* (RIAA), qui représente les maisons de disque, ainsi que la *Motion Picture Association of America* (MPAA), qui représente les studios de cinéma, ont toutes deux soutenu le texte. Selon la MPAA, la crise financière a rendu la protection de la propriété intellectuelle encore plus importante, la hissant au rang de "priorité nationale". La RIAA, de son côté, a estimé que cette loi favoriserait "la créativité et l'emploi" aux États-Unis. La création du nouveau poste de "M. Propriété intellectuelle" a fortement irrité le département américain de la Justice, qui se trouve court-circuité dans la chaîne hiérarchique. Le nouveau conseiller du président devra en effet proposer des mesures de lutte antipiratage, en lieu et place des services du ministère. La loi renforce par ailleurs les sanctions à l'encontre des pirates, afin de consolider l'effet dissuasif.

La loi américaine présente plusieurs similarités avec le projet de loi "Création et Internet" (surnommé Hadopi), défendu le président et le gouvernement français. En effet, le projet de Nicolas Sarkozy et de Christine Albanel prévoit la création d'une haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), une entité administrative totalement indépendante du pouvoir judiciaire. L'Hadopi provoque en France et ailleurs un débat passionné, alors que le gouvernement essaie, en vain pour le moment, de promouvoir son projet au sein de l'Union européenne.



---

### **Afrique : renforcement de la dynamique régionale en matière commerciale**

La seconde phase des activités du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC II), axé désormais sur une approche régionale visant la création de capacités en matière de politiques commerciales, vient d'être lancée à Addis Abeba, en Éthiopie. Mise en œuvre par la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et financée à hauteur de 15 millions de dollars par la coopération canadienne, cette nouvelle phase quinquennale du projet est axée sur une approche régionale très focalisée afin d'aider les communautés économiques régionales et les pays africains à mieux participer activement aux négociations commerciales, à bien intégrer les politiques commerciales au niveau national et régional, et à promouvoir le commerce entre États africains et avec le reste du monde, tout en assurant la participation effective du secteur privé et de la société civile dans ce processus.

Travaillant en collaboration avec la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le CAPC entend donc élargir son cadre d'action, au-delà des pays africains, pour associer les institutions panafricaines et les organismes sous-régionaux au processus de formulation des politiques commerciales en Afrique. Cette nouvelle stratégie régionale repose sur le postulat, clairement affiché par l'organisation, que les accords d'intégration régionale peuvent aider les pays africains à surmonter les contraintes liées à l'exiguïté des marchés intérieurs en leur permettant de tirer des bénéfices des économies d'échelle, d'une concurrence accrue et d'une augmentation des investissements internes et externes. En second lieu, la petite taille des pays africains fait de la coopération dans les négociations internationales une nécessité qui peut être concrétisée par l'intégration régionale. En un mot, la coopération peut accroître le pouvoir de négociation et la visibilité des pays africains sur la scène commerciale internationale.

Selon cette approche, les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique sont déterminantes pour un développement et une croissance durables sur le continent. Elles participent également de plus en plus à la négociation d'accords commerciaux régionaux comme les accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne et les accords de libre-échange avec d'autres régions. Ainsi, l'orientation stratégique de la deuxième phase du CAPC repose sur trois piliers: 1) fournir aux communautés économiques régionales, en tant qu'institutions, la possibilité de créer des capacités commerciales entièrement intégrées; 2) offrir la possibilité de créer des capacités globales pour les intervenants commerciaux et 3) intégrer les éléments intersectoriels dans les analyses et la mise en œuvre de politiques commerciales. L'impact attendu de CAPC II est une participation africaine effective et plus équitable au processus du commerce international, en vue d'une croissance économique durable et de la réduction de la pauvreté.

Sources : Service d'information et de communication de la CEA, « Le Centre africain pour les politiques commerciales se lance dans de nouvelles activités ayant une orientation régionale différente », *Organisation de la Presse Africaine*, 31 octobre 2008. (<http://appablog.wordpress.com/>) et Agence canadienne de développement international ([www.acdi-cida.gc.ca](http://www.acdi-cida.gc.ca))

---

### **L'Union européenne souhaite conclure l'accord de libre-échange avec les États du Golfe**

Cela fait maintenant dix-sept ans que les négociations d'un accord de libre échange entre l'Union européenne et les six États du Conseil de coopération du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) ont été ouvertes. Cependant, la diplomatie française (la France assume actuellement la présidence de l'Union européenne) s'active afin de conclure d'ici la fin de l'année cet accord, entrepris en 1991 et désormais jugé stratégiquement essentiel.

Certes, encore faut-il lever les derniers obstacles et dissiper les malentendus. Mais l'enjeu est de taille. Alors que l'économie mondiale s'enfonce dans la crise, les États de la péninsule du Golfe persique, avec leurs hydrocarbures, apparaissent comme un îlot de résistance. Les projets de développement y sont légion. Les Européens auraient tort de ne pas en profiter se dit-on à la fois à l'Élysée et à Bruxelles. Sur les cinq dernières années, les échanges entre les deux zones ont déjà doublé pour atteindre aujourd'hui



environ 100 milliards d'euros. Les États du Golfe constituent le sixième marché pour les exportations européennes, tandis que l'Union est le premier partenaire commercial du CCG.

Mais, si un consensus est difficile à établir à Vingt-Sept, il l'est aussi à six. Les membres du CCG ont tous des intérêts économiques divergents. Ainsi, l'Arabie saoudite souhaite conserver la possibilité de mettre en place des taxes à l'exportation sur environ 300 produits dits sensibles. De leur côté, les Émirats arabes unis entendent exclure de l'accord les services liés à l'énergie, un secteur relevant pour eux de la souveraineté nationale. Pour sa part, le sultanat d'Oman entend garder ses taxes sur les produits alcoolisés pour des raisons budgétaires. L'État omanais vient même d'ajouter une condition en souhaitant restreindre l'ouverture à la concurrence de son secteur des télécoms. Outre ses aspects techniques, les États du Golfe refusent l'insertion dans l'accord d'une clause suspensive en cas de violation de deux de ses articles liés aux droits de l'homme et à la non prolifération nucléaire.

Les semaines à venir seront cruciales pour achever les négociations. Une réunion conjointe des ministres des Finances et des Affaires étrangères du CCG doit intervenir le 26 octobre. Elle pourrait donner lieu à un compromis global avec l'Union avant qu'un conseil des chefs d'État du Golfe ne se réunisse fin novembre ou fin décembre, juste avant le terme de la présidence française de l'Union européenne.

Source : Richard Hiault, « Dernière étape vers l'accord de libre-échange entre l'Europe et les États du Golfe », *Les Échos*, 24 octobre 2008. ([www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr))

---

### ACTUALITÉS

#### *Québec investit dans la culture*

Alors que le gouvernement fédéral canadien a annoncé il y a quelques semaines un plan de coupure de 45 millions de dollars dans ses subventions destinées au domaine de la culture, soulevant des larges protestations dans le milieu des artistes et la population, notamment au Québec, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement provincial québécois vient d'annoncer l'octroi d'une aide additionnelle de 3 millions de dollars afin de soutenir les entreprises québécoises de l'industrie de la musique et du spectacle de variétés. «Après analyse de la situation de l'industrie de la musique et du spectacle, il est clairement apparu qu'une aide supplémentaire était nécessaire pour accompagner les entreprises québécoises dans la transformation de l'industrie musicale et pour répondre adéquatement aux besoins d'aide à la circulation des spectacles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec», a déclaré la ministre.

Source : Service des communications du gouvernement du Québec, 31 octobre 2008. ([www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca))

---

#### *ALE en perspective entre l'Union européenne et la Corée du Sud*

La Corée du Sud et l'Union européenne (UE) pourraient conclure un accord de libre-échange cette année, a déclaré Hubert Pirker, président du comité des Affaires étrangères du Parlement européen lors de sa récente visite en Corée du Sud. «Nous avons eu des informations claires provenant de la Corée du Sud que nous mettrons un terme aux négociations de l'accord de libre-échange d'ici la fin de l'année 2008», a affirmé M. Pirker, ajoutant que les deux côtés ont peu de divergences sur les points principaux de l'accord. Face à la crise financière globale qui sévit, M. Pirker a estimé que la Corée du Sud demeure un fort partenaire pour surmonter l'actuelle crise en raison de sa saine économie et de ses activités dynamiques sur de nombreux marchés d'exportation. Il a en outre réitéré l'engagement des pays européens à offrir de l'aide financière à la République populaire démocratique de Corée (Nord) si celle-ci coopère pleinement avec les efforts internationaux pour la dénucléarisation de son territoire.

Source : *Chine nouvelle*, 29 octobre 2008. ([www.french.xinhuanet.com](http://www.french.xinhuanet.com))

#### **Accords bilatéraux et diversité culturelle**

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

**Direction scientifique** : Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction** : Raphaël Canet

**Pour nous joindre** : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.